

voir, jusqu'à ce qu'un grand nombre d'industries se soient vues dans l'impossibilité de soutenir la concurrence de marchandises importées de pays où les habitudes de vie et les salaires sont bien inférieurs à ceux du Canada.

On a parlé du Japon. Je me rappelle le cas d'un grand magasin qui avait importé de ce pays 6,000 douzaines d'un certain article à un prix bien inférieur au coût de revient au Canada. Cependant, on vend ces marchandises en concurrence avec les marchandises fabriquées au Canada, de sorte que les fabricants sont acculés à la ruine et doivent abandonner leur fabrication jusqu'à ce qu'ils obtiennent de l'aide. Le consommateur n'en profite pas. Le fabricant canadien est ruiné et celui de l'étranger, qui verse à ses ouvriers un salaire n'atteignant que le tiers de celui de l'ouvrier canadien, obtient les commandes. On propose donc de donner au Gouverneur en conseil, quand le ministre du Revenu national se sera aperçu de l'existence d'un tel état de choses préjudiciable au commerce et aux ouvriers de notre pays, le pouvoir de régler la question en fixant la valeur de façon que les concurrents soient à peu près sur un pied d'égalité. Voilà, me semble-t-il, une brève et suffisante explication du changement projeté.

Quant à la question douanière en général, il est vrai qu'on a abaissé soudainement ou graduellement les droits au Canada et je conviens que ces modifications, effectuées après la guerre, ont peut-être constitué des fautes, mais elles étaient motivées par des raisons que nous pouvons comprendre. Mais le contre-coup qu'en ont subi les industriels et les ouvriers a posé un problème d'intérêt général, il y a quelques mois, au début de la campagne électorale. Le chef du Gouvernement actuel a fait connaître sans ambages au peuple ce qu'il ferait, au cas où il serait porté aux affaires. Avec raison ou non, le pays a approuvé son programme. Il s'occupe donc sans délai, de réaliser ses promesses, dans l'espoir d'aider à sauver l'industrie et de trouver de l'emploi pour des milliers de chômeurs. La Chambre est en conséquence saisie de projets de modifications du tarif douanier ayant pour objet d'éliminer autant que possible la concurrence injuste et d'accélérer l'activité de l'industrie.

Non content de cela, le premier ministre a lancé une autre idée, à laquelle il veut maintenant donner effet. Il veut protéger non seulement le producteur de produits naturels, mais aussi le travailleur et, enfin, le consommateur. Les manufacturiers lui ont affirmé carrément par écrit qu'ils ne relèveront pas les prix à la suite de l'augmentation des droits. Il s'agit d'un essai important, dont on ne peut encore prévoir les résultats.

De toute évidence, il faut essayer un régime différent de celui de ces derniers temps, à

cause du marasme continu en notre pays et de l'affaissement des prix dans les autres, qui vendent leurs marchandises en rabais au Canada et de la sorte font sans cesse baisser le pouvoir d'achat de notre peuple en lui enlevant des possibilités d'emploi. Comprenons que la puissance d'achat dépend de la faculté de gagner. On propose donc d'améliorer cette faculté en augmentant les possibilités d'emploi, tout en prenant des mesures pour que le consommateur ne soit pas exploité.

Voilà les principes sur lesquels reposent la mesure à l'étude et le bill relatif au tarif douanier. A mon sens, le peuple canadien a démontré, lors des récentes élections, qu'il désire un essai de ce programme. S'il ne produit pas les effets attendus, le gouvernement devra en porter la responsabilité et comprendre qu'il a failli à la tâche. Je suis convaincu que ce ne sera pas un insuccès. Je suis convaincu qu'assuré du marché intérieur, le manufacturier canadien pourra fournir les marchandises dont le peuple a besoin pour la vie quotidienne, tout comme, pendant la guerre, le Canada a surpassé tout autre pays dans la fabrication des marchandises nécessaires au monde à cette époque. A mon sens, on contribuera fortement à résoudre les difficultés des cultivateurs de l'Ouest, puisqu'ils pourront vendre davantage au pays et augmenter la production des denrées nécessaires au pays. Rappelons-nous, en effet, que, plus les débouchés sont éloignés, plus il en coûte au producteur pour le transport de ses produits.

Voilà pourquoi le projet en question est soumis au Parlement après avoir été soumis aux électeurs. J'espère que nos honorables vis-à-vis permettront au moins au gouvernement de tenter l'essai. Si le gouvernement faillit à la tâche, ils pourront lui dire qu'ils l'avaient prévu. Mais le peuple canadien n'est pas satisfait de l'état de choses existant. Il s'attend à un changement et à la réalisation des promesses du premier ministre. Le gouvernement se lance donc dans une entreprise hardie, laquelle procurera le bonheur et la prospérité au pays, dans une époque de crise.

L'honorable M. MURDOCK: Mon honorable ami me permet-il de lui poser une question? Je conviens que le gouvernement fait preuve de beaucoup de courage. Mais je constate que le nouvel article 37 se lit:

37. En déterminant la juste valeur marchande impossible des marchandises importées au Canada, dont les prix sont publiés ou cotés par les fabricants ou producteurs ou par des personnes agissant en leur nom, le Gouverneur en conseil peut, de temps à autre, fixer et établir un certain taux d'escompte qui peut être appliqué à ces prix publiés ou cotés, et ces prix publiés ou